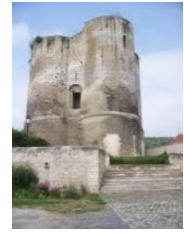


Procès-verbal du Conseil municipal dimanche 29 mars 2026



Date de la convocation : jeudi 26 mars 2026

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Présents : Jean-Marie BOUVIER, Philippe LEFÈVRE, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE, Cédric BEAUFORT, Françoise MOUCHET, Didier PONCELET, Sophie LAMARRE, Florian GARNIER, Caroline NEVEUX, Jordan SÉKULIC, Sandra BEAUDELOT, Delphine HUGONNET, Bernard BRIEN, Michelle APPERT, Aurélie TOUZET

Pouvoir : François BÉRENGER donné à Sophie LAMARRE

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Pouvoir : 1

Ordre du jour

- Séance d'installation du Conseil municipal 2026 (suivant l'article L 2121-10 et L2122-8 alinéa.2)
- Approbation du procès verbal (Conseil municipal du 23 février 2026)
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints - Election des adjoints - Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (L.2121-7 CGCT)
- Délégations d'attributions du Conseil municipal au maire

10h30, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.

Françoise MOUCHET prend la parole :

« Chers collègues, chers élus, je vous souhaite la bienvenue.

En tant que doyenne d'âge de cette séance, il me revient de débiter la présidence de cette installation du nouveau Conseil municipal.

Je voudrais vous préciser que suite à une erreur entre le procès verbal envoyé à la Préfecture et ce qui s'est passé concrètement dans les urnes, le juge a été saisi et doit statuer sur le bon nombre de sièges entre :

- *La liste « Ambleny, cap sur l'avenir » de Bernard BRIEN et*
- *La liste « Au Coeur d'Ambleny » d' Aurélie TOUZET*

Les 12 sièges de la liste « Osez avec nous » de Philippe LEFÈVRE sont d'ores et déjà attribués.

Nous vous tiendrons informés de la suite que le juge donnera à cette réclamation. »

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Françoise MOUCHET propose de nommer Geneviève ORIEULX DE LA PORTE secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).

Aurélien TOUZET avec l'accord de Monsieur le Maire prend la parole :

« Je profite de ce conseil municipal pour répondre aux attaques personnelles qui ont été faites à mon encontre sur les réseaux sociaux.

Lors du calcul des sièges dimanche dernier, j'ai fait une erreur dans l'utilisation de la calculatrice et j'ai attribué un siège à mon équipe qui ne lui revenait pas. Dès le lendemain, j'ai pris mes responsabilités : j'ai contacté les deux têtes de liste ainsi que la sous-préfecture pour les informer de cette erreur. J'ai immédiatement proposé de rendre ce siège à l'équipe « Ambleny, cap sur l'avenir ». J'ai d'ailleurs échangé avec Bernard par téléphone à ce sujet.

La situation me semblait claire entre nous. J'ai donc contacté la préfecture pour régulariser les choses. Malheureusement, il m'a été expliqué qu'au vu des nombreuses erreurs constatées dans plusieurs communes de l'Aisne, cela ne pouvait pas se régler simplement et devait obligatoirement passer devant un juge.

Il m'a donc été demandé de me présenter aujourd'hui à ce siège, même s'il n'est pas légitime, dans l'attente de la décision du juge dans les semaines à venir.

J'ai recontacté Bernard pour l'informer de cette situation et des obligations imposées par la préfecture. Il m'a d'ailleurs indiqué avoir les mêmes informations et comprendre parfaitement la situation. Lors de cet échange, je lui ai même dit que j'envisageais de lui donner mon pouvoir afin qu'il puisse bénéficier de la totalité de ses votes. J'y réfléchissais sérieusement.

Le lendemain de cette conversation, j'ai découvert, à ma grande surprise, un texte publié sur les réseaux sociaux me mettant personnellement en cause, remettant en question mes compétences professionnelles, avec des propos que je considère comme méchants, agressifs et inacceptables.

Cette action est pour moi incompréhensible et profondément regrettable. Elle a eu une conséquence claire : aujourd'hui, je ne donnerai pas ma voix à la liste « Ambleny, cap sur l'avenir ». J'occuperai donc ce siège le temps nécessaire, une semaine, deux semaines, peut-être plus le temps que la justice fasse son travail.

Cette situation aurait pu se régler très simplement, dans le calme, par le dialogue, par un pouvoir donné à chaque conseil municipal. Mais certains ont préféré utiliser la voie la plus facile : écrire derrière un écran, sur les réseaux sociaux, plutôt que de venir me voir et discuter.

Je trouve cela regrettable, d'autant plus quand cela vient de personnes qui, par leurs fonctions, sont censés montrer l'exemple. Je pense notamment à un président d'association, censé aider les autres et à un instituteur, qui accompagne nos enfants au quotidien, qui est censé leur apprendre le respect, et leur expliquer que le harcèlement et l'usage des réseaux sociaux peuvent être des armes de destruction psychologique.

Ces comportements sont en contradiction avec les valeurs qui devraient être transmises.

A toutes les personnes qui se sont permises de commenter ou d'aimer cette publication, je veux dire ceci : avant de juger, il faut connaître la situation et connaître la personne. Il est toujours plus facile de suivre un mouvement que de réfléchir par soi-même.

Certains feraient mieux de s'occuper de leurs propres responsabilités, de leur quotidien, de leurs engagements, plutôt que de juger les autres. Et certains devraient aussi se souvenir de ce que j'ai pu faire pour eux.

Des critiques, je pourrais en faire beaucoup aussi, sur chacun de ceux qui ont participé à cette situation. Mais je ne le ferai pas. Ce n'est pas ma manière de faire.

Aujourd'hui, j'ai au moins le courage de dire les choses en face, ici, devant tout le monde. Contrairement à ceux qui se sont cachés derrière un écran, qui ne sont pas venus me voir, qui n'ont pas cherché à discuter, et qui, le soir des élections, ne se sont même pas demandé si j'avais besoin d'aide pour terminer correctement cette soirée électorale.

Parce que oui, je suis responsable de cette erreur. Je l'assume. Mais je tiens à dire une chose : personne ne s'est assis à côté de moi pour vérifier les calculs. Personne n'a fait les calculs en parallèle. Quand on est tête de liste, on a aussi cette responsabilité de vérifier.

Cette situation est inconfortable pour tout le monde. Mais cela n'empêchera pas le bon fonctionnement de la mairie.

Enfin, à ceux qui pensent ne jamais faire d'erreur, je leur souhaite simplement de ne jamais en faire. Mais la vie se charge souvent de nous rappeler que personne n'est parfait.

Je souhaite malgré tout une bonne installation à ce nouveau conseil municipal, et bon courage à tous.»

Bernard BRIEN lui répond en précisant qu'il ne cautionne pas le message posté sur la page « Ambleny, cap sur l'avenir » qui a été écrit sans son accord. Il remercie Aurélie TOUZET d'avoir reconnu son erreur.

Françoise MOUCHET rappelle qu'elle avait prévenu qu'Aurélie TOUZET n'aurait pas dû être secrétaire du bureau de vote puisqu'elle était tête de liste pour les élections municipales.

Monsieur le Maire prend la parole :

*« Mesdames,
Messieurs,*

Ce moment est particulier pour moi, et sans doute aussi un peu pour vous.

Après de nombreuses années passées au service de nos communes, j'ai fait le choix de ne pas poursuivre mon engagement en tant que Maire.

Une décision mûrement réfléchie, prise avec sérénité, mais non sans émotion.

Quarante trois années d'engagement public dont plusieurs mandats de maire, dans différentes communes, ont rythmé une grande partie de ma vie.

Etre élu, c'est avant tout servir. Servir ses concitoyens, écouter, accompagner et décider aussi.

Mais je crois qu'il est important de le dire avec sincérité : Etre maire aujourd'hui, en 2026, est une mission exigeante, parfois difficile.

Les attentes sont nombreuses, souvent légitimes, mais parfois contradictoires, il est impossible de satisfaire tout le monde, et il faut, chaque jour, faire des choix, définir des priorités.

Cela demande du courage. Le courage de décider, de tenir un cap, d'assumer ses décisions, même lorsqu'elles ne font pas l'unanimité.

Mais cela demande aussi, et peut-être surtout, de la bienveillance et de l'empathie, parce qu'au-delà des dossiers, des budgets et des projets, il y a des femmes et des hommes, des histoires, des attentes, des inquiétudes.

Et c'est cela qui donne du sens à l'engagement. Et j'ai essayé, à ma manière, de remplir cette mission, c'est avec cette conviction : Faire de mon mieux, avec honnêteté et respect.

Je sais que tout n'a pas toujours été parfait, mais j'ai toujours agi avec le souci de l'intérêt général.

Aujourd'hui, il est temps pour moi de passer le relais.

Je souhaite sincèrement bon courage à celles et ceux qui prendront la suite. Ils auront à faire face à des défis importants, mais je ne doute pas, qu'ils sauront les relever avec engagement et détermination.

Je leur souhaite également de ne jamais perdre de vue l'essentiel : l'écoute, la proximité et l'humanité.

Pour ma part, une nouvelle étape s'ouvre. Je vais pouvoir consacrer davantage de temps à ceux qui me sont chers, mon épouse, ma famille, mes enfants, mes petits enfants et même mes 7 arrière-petits enfants.

Une autre responsabilité, tout aussi importante m'attend, celle de rester encore de nombreuses années.

Je veux aussi vous remercier. Vous, habitants, pour votre confiance, vos échanges, parfois vos critiques, qui font aussi avancer.

Vous, élus et agents, pour le travail accompli ensemble au fil des années.

Je quitte mes fonctions, mais je ne quitte pas les valeurs qui m'ont animé durant tout ce temps.

Je vous souhaite à toutes et à tout le meilleur pour l'avenir de notre commune.

Merci à vous.

Vive Ambleny.

Vive La République.

Vive La France. »

Philippe LEFÈVRE répond en remerciant Jean-Marie BOUVIER pour la tenue de son rôle de maire pendant son mandat. Il lui souhaite bonne continuation en étant fier de reprendre le flambeau.

Françoise MOUCHET lit l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal (Conseil municipal du 23 février 2026)

Pendant que chacun prend connaissance du procès-verbal du dernier Conseil municipal, Geneviève ORIEULX DE LA PORTE expose les points essentiels avec l'appui d'Aurélie TOUZET pour préciser la fermeture d'un poste à l'agence postale communale et la création d'un poste d'adjoint d'animation. Aurélie TOUZET indique que ce poste est pourvu par un recrutement de 3 mois. Au prochain Conseil municipal d'anticiper la suite.

Election du maire

Philippe LEFÈVRE se présente pour la fonction de maire.

- Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

Philippe LEFÈVRE est proclamé maire d'Ambleny

« Chère équipe municipale,

C'est avec une immense humilité et un profond sentiment de responsabilité que je me tiens devant vous aujourd'hui.

A l'issue de cette élection, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre confiance, votre soutien et votre engagement.

Je m'engage dès aujourd'hui à œuvrer sans relâche pour notre commune.

Ensemble, nous écrivons le futur de notre commune avec écoute, dialogue et détermination.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse du juge en droit électoral concernant l'anomalie des résultats du 2^{ème} tour pour procéder au prochain conseil municipal. Mais cela ne nous empêche en aucun cas de travailler sur différents sujets tels que les commissions.

Monsieur le Maire, je tiens sincèrement à vous remercier pour votre engagement, le travail accompli et votre dévouement pour notre commune.

Bonne continuation pour la suite.»

Détermination du nombre d'adjoints - Election des adjoints - Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local (L.2121-7 CGCT)

Philippe LEFÈVRE souhaite nommés 4 adjoints.

- Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité

Philippe LEFÈVRE présente Geneviève ORIEULX DE LA PORTE comme 1^{ère} adjointe, Cédric BEAUFORT comme 2^{ème} adjoint, Françoise MOUCHET comme 3^{ème} adjointe et Didier PONCELET comme 4^{ème} adjoint.

- Pour : 14 Contre : 1

A la suite de ces votes, Philippe LEFÈVRE lit la charte de l' élu local qui a été remise à chacun des membres du nouveau Conseil municipal.

Délégations d'attributions du Conseil municipal au maire

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Philippe LEFÈVRE invite chaque conseiller à examiner cette possibilité avec un vote ultérieur ou à se prononcer maintenant. La seconde option est retenue.

- Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité

Bernard BRIEN prend la parole pour souhaiter :

- Travailler en équipe de manière solidaire avec respect sans opposition systématique.
- Faire perdurer le marché.

Le Conseil n'émet aucune objection, bien au contraire.

La séance est levée à 11h10.